



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 août 2023 à 9 h 33 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagnes, président, Mario Aubé, Steven Boivin, Marc Bureau et Gilles Chagnon formant le quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, Directeur général adjoint. Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attachés politiques, M^e Véronique Denis, greffière, Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham, Steve Moran, conseiller, district électoral de Hull-Wright, Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines et Rachel Rivard, chef de service par intérim, Communications.

CE-2023-748

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT - RUE DE LA CITÉ-JARDIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue de la Cité-Jardin, dossier RS-23-170, comme illustré au plan numéro CRO-23-242 du 20 juillet 2023, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
de la Cité-Jardin	Ouest	À partir de la rue de la Futaie, sur une distance de 25 m vers le sud	Lundi au vendredi 6 h à 16 h Excepté livraison

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures et des projets, conformément au plan numéro CRO-23-242 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2023-749

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - QDI - RÉFECTION DE LA MONTÉE DALTON, ENTRE LE CHEMIN PROULX ET LE CHEMIN DU 6E-RANG - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-195 du 1^{er} avril 2020, adjugeait à la firme d'ingénieurs-conseils QDI, un mandat pour la réalisation d'études préparatoires, du programme technique, de la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres, ainsi que de la surveillance avec résidence pour les travaux du projet de réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6e-Rang pour un montant total approximatif de 293 465,07 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 169600, 171434, 179867 et 186223 ont déjà été approuvées pour un montant de 28 560,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme QDI, a déposé à la Ville une demande additionnelle d'honoraires professionnels d'un montant de 10 138,63 \$ incluant les taxes, concernant des efforts de conception additionnels portant le cumulatif des ajustements à approuver au montant de 38 699,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des infrastructures et des projets recommande cet ajustement de coût pour les honoraires professionnels supplémentaires encourus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 169600, 171434, 179867 et 186223 ont déjà été approuvées pour un montant de 28 560,57 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût des honoraires professionnels supplémentaires encourus au montant de 10 138,63 \$ incluant les taxes, à la firme QDI, et ce, sans impact budgétaire, dans le cadre du projet de réfection de la montée Dalton, entre le chemin Proulx et le chemin du 6e-Rang, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 38 699,20 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du mandat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 332 164,27 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-008-68055	9 257,91 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 15-3086 - Honoraires professionnels – Chemin de graviers - Montée Dalton
04-13493	440,91 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	439,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2023.

Adoptée

CE-2023-750

SOUSSION 2023 SP 247 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN CLIMAT - PLANS DIRECTEURS - BASSIN THÉRIEN, EAST ET L'ÎLE DE HULL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour les services professionnels de réalisation de trois études de plan directeur d'égout dans les secteurs de Hull et de Gatineau, en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 28 juin 2023, après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d'évaluation autorisée, à savoir :

- La firme Lasalle | NHC inc., située au 9620, rue Saint-Patrick, Montréal, Québec, H8R 1R8, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour le secteur de l'Île de Hull pour un montant total approximatif de 146 041,25 \$ incluant les taxes;
- La firme JFSA Québec inc., située au 455, Montée Paiement, local 130, Gatineau, Québec, J8P 0B1, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour le secteur Bassin Thérien pour un montant total approximatif de 251 565,30 \$ incluant les taxes;
- La firme CIMA+, s.e.n.c., située au, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour le secteur est pour un montant total approximatif de 137 970,00 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30912-119-68056	133 355,12 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 23-6008 -Plan directeur - Hull
06-30912-131-68057	229 712,65 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 22-6014 - Plan directeur - Thérien
06-30912-118-68058	125 985,00 \$	Divers travaux de réfection des réseaux d'aqueduc - 23-6007 - Plan directeur - Est
04-13493	23 291,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	23 232,78 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 août 2023.

Adoptée

CE-2023-751

CONTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES 2023-2024 À TRICENTRIS, LA COOP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a octroyé un contrat de service de gré à gré (CE-2022-290) le 13 avril 2022 à Tricentris, la coop de solidarité, conformément à l'article 573.3.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, pour le tri et le conditionnement des matières recyclables collectées par la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce contrat, qui est en vigueur du 15 avril 2022 au 31 décembre 2024, la Ville de Gatineau paye une contribution régulière de 3,40 \$ par porte pour le tri et le conditionnement des matières recyclables et que ce coût est considéré comme avantageux pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre de Tricentris depuis le 21 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris est dans une situation financière précaire et que les contributions régulières des membres et les revenus des opérations de Tricentris ne couvriront pas les frais d'exploitation de la coopérative pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QU'une modification du Règlement de régie interne de Tricentris a été adoptée par la majorité des voix exprimées par les membres présents à l'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2023;

CONSIDÉRANT QU'une contribution supplémentaire est requise de la part des membres afin de couvrir les frais d'exploitation de Tricentris pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5.4 Contribution supplémentaire du règlement de régie interne de Tricentris, la contribution supplémentaire demandée correspond à un montant d'environ 12,49 \$ par unité d'occupation pour l'année 2023 et 27,06 \$ par unité d'occupation pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE le régime de compensation de la collecte sélective rembourse à la Ville de Gatineau entre 93 et 99 % des dépenses liées à la collecte sélective, incluant les contributions régulières et supplémentaires accordées à Tricentris:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à verser à Tricentris, la coop de solidarité, une contribution supplémentaire de 2 029 245,49 \$ incluant les taxes pour l'année 2023;
- autorise le trésorier à verser à Tricentris, la coop de solidarité, la contribution supplémentaire de 4 483 521,96 \$ incluant les taxes pour l'année 2024, dont le premier versement correspondant au quart de la contribution est dû le 30 janvier 2024, ainsi que les trois versements suivants qui seront répartis sur le reste de l'année;
- autorise le trésorier à puiser la somme de 1 852 972,52 \$ pour l'année 2023 au PEC – initiatives environnementales;
- autorise le trésorier à puiser la somme de 2 241 080,65 \$ pour l'année 2024 au PEC – initiatives environnementales afin de compléter le financement supplémentaire;
- autorise le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2024 et à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2023.

Adoptée

CE-2023-752

**OPTION DE RENOUVELLEMENT - 2022 SP 401 - SERVICES PROFESSIONNELS -
CARACTÉRISATION ET TRAÇABILITÉ DES SOLS - SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjudger des contrats :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses sujet à l'indexation (IPC du mois de décembre 2023)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2023-339	----	HKR Consultation	2022 SP 401 - Services professionnels - Caractérisation et traçabilité des sols - Section 1 - Secteur ouest	360 035,59 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	Non
CE-2023-339	----	HKR Consultation	2022 SP 401 - Services professionnels - Caractérisation et traçabilité des sols - Section 2 - Secteur est	262 219,46 \$	1 ^{er} janvier au 31 décembre 2024	Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la seule période optionnelle prévue aux contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la seule période optionnelle prévue aux contrats, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 22 février 2023.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2024 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41313-444-39890	0,00 \$	Gestion des sols – Excavés - Transport/enfouissement
04-13493	27 060,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	26 992,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	568 201,80 \$	Dépenses payées d'avances

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2023.

Adoptée

CE-2023-753

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-42 - 345 588,94 \$ - PÉRIODE DU 30 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2022, B-43 - 426 761,15 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 NOVEMBRE 2022, B-44 - 75 576,78 \$ - PÉRIODE DU 13 AU 19 NOVEMBRE 2022, LISTE B-45 – 427 421,03 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 NOVEMBRE 2022.

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-42 au montant de 345 588,94 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2022, B-43 au montant de 426 761,15 \$ pour la période du 6 au 12 novembre 2022, B-44 au montant de 75 567,78 \$ pour la période du 13 au 19 novembre 2022 et B-45 au montant de 427 421,03 \$ pour la période du 20 au 26 novembre 2022.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2023.

Adoptée

CE-2023-754

SOUMISSION 2022 SP 081 - AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR PAIEMENT DE RÉPARATIONS SAISON 2022-2023 - LOCATION DE NIVELEUSES ET CHARGEUSES SUR ROUES - SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-406 du 18 mai 2022, adjugeait un contrat à la firme Hewitt Équipement ltée / Toromont Cat pour la location de niveleuses et de chargeurs sur roues - sans opérateur;

CONSIDÉRANT QUE l'article 23.4 du cahier Devis engage la responsabilité de la Ville en ce qui a trait aux frais d'entretien, des ajustements mineurs provenant de l'usure normale ainsi que des réparations provenant de tout bris à la suite d'un usage abusif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le paiement de la somme de 637 234,15 \$ incluant les taxes, à la firme Toromont Cat, pour les factures finales de réparation sur plusieurs des équipements en location lors de la saison hivernale 2022-2023, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres 2022 SP 081.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 août 2023.

Adoptée

CE-2023-755

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2020 SP 219 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION DE POTENTIEL D'EMPLOIS DE CADRES ET DE PROFESSIONNELS - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant année optionnelle + ajout taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2020-699	---	Évaluation Personnel Sélection International	2020 SP 219 – Services professionnels - Évaluation de potentiel d'emplois de cadres et de professionnels	273 669,53 \$	2023-11-09 au 2024-11-08	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-699 du 4 novembre 2020, adjugeait un contrat pour des services professionnels – Évaluation de potentiel des emplois cadres et professionnels, à la firme ci-bas mentionnée, pour une période de trois années au montant approximatif de 821 008,60 \$ taxes incluses. Le contrat est valide jusqu'au 8 novembre 2023 avec la possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année chacune :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des ressources humaines à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 3 juillet 2020.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2023 à 2024, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 août 2023.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif